

ARRÊTÉ

**portant délégation de signature de la
Présidente de Nantes Université au
Directeur du Département Sciences de
l'éducation de l'UFR Lettres et
Langages**

DAJ-2022.08.24.254

La Présidente de Nantes Université,

VU le Code de l'Education ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

VU l'élection de Madame Carine BERNAULT en tant que Présidente de Nantes Université au Conseil d'Administration du 16 décembre 2021 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est consentie en tant qu'ordonnateur délégué à **Monsieur Pascal SIMONET**, Maître de Conférences, Directeur du Département Sciences de l'éducation de l'UFR de Lettres et Langages, pour les engagements et l'émission des bons de commande, dans la limite de 4 000 euros HT en dehors de l'exécution des marchés à bons de commande signés par la Présidente, liste des pièces permettant d'attester du service fait, et la réception de commandes relevant du centre financier du département.

ARTICLE 2 : Sous la responsabilité de Monsieur Pascal SIMONET, **Madame Inès ALBANDEA**, Maître de Conférences, Suppléante à la Direction du Département Sciences de l'éducation, reçoit en outre délégation de signature pour les mêmes actes en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur de département.

ARTICLE 3 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa transmission au Recteur, Chancelier des Universités et de sa publication. Elles prendront fin en même temps que le mandat de la délégante ou des fonctions des délégataires au titre desquelles la présente délégation est consentie.

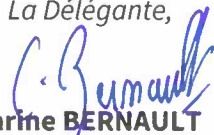
ARTICLE 4 : Les actes signés au titre de la présente délégation doivent faire l'objet d'un rendu compte à la Présidente de Nantes Université.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché dans la composante et en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.

ARTICLE 6 : La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 5 Septembre 2022

Vu et pris connaissance
Le 8/09/22

La Déléguée,

Carine BERNALTE
Présidente de Nantes Université

Les Délégués,

Pascal SIMONET
Directeur du Département
Sciences de l'éducation



Inès ALBANDEA
Suppléante à la Direction du Département
Sciences de l'éducation



Transmis au Recteur le 06/09/2022 Affiché le 8/09/2022